

Les enseignants et personnels du collège et
Les parents d'élèves élus FCPE
du collège du Tonkin

Monsieur le DASEN, Directeur Académique
des services de l'Éducation Nationale du Rhône,

Villeurbanne, le 20 octobre 2017

Objet : Inquiétudes liées aux postes d'AVS en ULIS au collège du Tonkin

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le collège du Tonkin s'engage depuis de nombreuses années auprès des élèves en situation de handicap. L'établissement est doté de deux ULIS (Unité Localisée pour l'inclusion Scolaire) : l'ULIS TFA qui accueille des élèves malentendants avec ou sans troubles associés et l'ULIS TSA pionnière dans notre Académie et créée en 1989, accompagnant des élèves avec autisme.

Les objectifs des deux ULIS sont corrélés à ceux de l'établissement et le partenariat entre tous les acteurs, coordonnateurs, AVS, professeurs, Vie Scolaire, Direction, parents d'élèves, est à bien des égards exemplaire.

Un véritable élan à notre politique inclusive a été donné il y a quatre ans, grâce au recrutement de deux AVS en CUI. Jusqu'alors, une AESH à 100% était attribuée à l'ULIS TSA, tandis que l'ULIS TFA se voyait accorder une AESH à 75%. Ainsi, le temps d'accompagnement pour ces élèves (en classe de référence principalement) passait de 41h à 61h en ULIS TSA et de 31h à 51h en ULIS TFA. La présence de deux accompagnateurs par ULIS a réellement révolutionné l'inclusion des élèves. A titre indicatif, en 2013, quatre élèves sur les dix inscrits en ULIS TSA n'ont jamais pu assister à un cours en classe de référence.

Aujourd'hui, la totalité des élèves des deux ULIS bénéficie d'un temps parfois conséquent dans sa classe. L'équipe éducative du collège du Tonkin a complètement adhéré à cette politique inclusive et a permis à ces élèves de faire des progrès substantiels que l'on mesure au bout de ces quatre années. Certes, les élèves ont acquis de nouvelles connaissances, ils ont pu être inclus dans davantage de matières, mais ils ont aussi beaucoup progressé sur le plan de l'autonomie et des habiletés sociales grâce à une immersion en classe de référence. Nous constatons également que ces modalités ont eu une répercussion positive sur l'orientation des élèves. Certains peuvent aujourd'hui accéder au Lycée Professionnel et même au Lycée Général et Technologique avec ou sans ULIS. Les élèves sont ainsi moins orientés en

Instituts. Les professeurs ont acquis des compétences en matière de différenciation ou adaptation mais ils ne sont pas en mesure de stimuler individuellement ces élèves tout au long de leur cours, gérer des crises ou les canaliser. Par ailleurs, les connaissances spécifiques des deux AVS en matière de surdité (notamment en LSF) ou autisme leur permettent de communiquer avec les élèves, et leur apportent une compensation impossible par les professeurs des classes de référence.

L'absence d'un deuxième accompagnateur en ULIS donnerait un coup d'arrêt à notre politique inclusive. Les élèves scolarisés en classe de référence grâce à un soutien humain fort, verraient leur temps scolaire diminuer. Leur temps de présence accru en ULIS ne leur permettrait pas d'améliorer toutes leurs compétences et compromettrait leur orientation.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas que nos moyens diminuent drastiquement alors que le plan autisme 4 a été annoncé le 6 juillet par le chef de l'Etat lui-même, réitérant vouloir faire du handicap une des priorités de son quinquennat. A la rentrée, l'ULIS TSA a perdu 10h d'accompagnement car le contrat de l'AESH à 100% a été baissé à 75%. En résumé, l'accompagnement de cette ULIS porté à 61h auparavant est passé à 51h et devrait chuter à 31h. Nous observons que notre bon fonctionnement est déjà impacté notamment sur le temps de la pause méridienne. Nous avons dû renoncer à des suivis et activités autrefois proposés.

Ainsi nous souhaitons pérenniser notre politique pour les prochaines années et nous demandons que :

- le contrat de Mme Sapin, AVS, actuellement en CUI jusqu'en février 2018, soit transformé en CDD. Cette personne, très motivée et impliquée, a été formée dans l'établissement. Son travail est reconnu et apprécié par les parents et les équipes éducatives.
- les deux AVS sur les deux ULIS soient affectées définitivement aux deux dispositifs du collège en tant qu'AESH.
- le contrat de l'AESH de l'ULIS TSA repasse à 100% en raison des troubles spécifiques des élèves avec autisme.

Au nom des élus des personnels au CA, au nom des élus de parents d'élèves, nous sollicitons de votre bienveillance d'être reçus en audience.

Dans l'attente d'une date pour cette audience, les élus au CA et les parents d'élèves, vous prient de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à notre indéfectible attachement au Service Public de l'Education Nationale,

**Les enseignants et les parents d'élèves
FCPE du collège du Tonkin**